

EXTRAIT DU COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 Mars 2019

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 21 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Cram-Chaban sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DUPRAZ, déléguée d'Andilly les Marais,
M. TAUPIN, délégué d'Angliers,
Mme ROCHETEAU, M. VRIGNAUD, délégués de Benon,
Mme BOUTET, déléguée de Charron,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. BESSON, délégué de Ferrières,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, délégué de La Ronde,
M. CRETET, délégué du Gué d'Alléré,
M. LECORGNE, délégué suppléant de Longèves,
MM. BONTEMPS, BODIN, MAITREHUT, délégués de Marans,
M. NEAU, délégué de Nuaillé d'Aunis,
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
M. PETIT, Mmes GEFFRE, VIVIER, délégués de Saint-Jean de Liversay,
M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, déléguée de Villedoux.

Absents excusés : MM. FAGOT, BOISSEAU, PARPAY, BLANCHARD, BELHADJ, MIGNONNEAU, PAJOT, Mmes BOIREAU, BAUDIN-MOYSAN, AMY-MOIE.

Monsieur FAGOT donne pouvoir à Monsieur VENDITTOZZI, Monsieur BOISSEAU donne pouvoir à Madame BOUTET, Madame BOIREAU donne pouvoir à Monsieur SERVANT, Monsieur BELHADJ donne pouvoir à Monsieur BONTEMPS, Madame AMY-MOIE donne pouvoir à Monsieur BODIN,

Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme AUXIRE, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration Générale, Mme GAUFFENIC, Finances.

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DU CONSEIL SUITE A L'APPLICATION DU DROIT COMMUN

L'accord local antérieur a été rendu caduc par les élections partielles de la Communes de La Grève-sur-Mignon suite à la démission d'un adjoint au Maire de la Commune de La Grève-sur-Mignon. Un Arrêté Préfectoral, fixant le nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges de la CdC, a invité les communes concernées à délibérer pour prendre acte de la modification du nombre de délégué et a procédé à la désignation des membres arrivant ou quittant le Conseil Communautaire.

A noter que les communes dont le nombre de délégué communautaire reste inchangé n'ont pas à réélire leurs délégués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention, **A PRIS ACTE** des délégués élus pour les communes ayant déjà délibérées, comme défini ci-dessous :

- Andilly-les-Marais : Monsieur Sylvain FAGOT et Madame Karine DUPRAZ,
- Benon : Monsieur Antoine VRIGNAUD (délégué supplémentaire),
- Charron : Monsieur Jérémy BOISSEAU et Madame Martine BOUTET,
- La Ronde : Monsieur Jean-Pierre SERVANT,
- Marans : Messieurs Thierry BELHADJ, Freddy BONTEMPS, Yves MIGNONNEAU, Madame Virginie BAUDIN-MOYSAN, Messieurs Michel MAITREHUT, Jean-Marie BODIN.
- Nuailled'Aunis : Monsieur Philippe NEAU,
- Saint-Jean de Liversay : Monsieur Denis PETIT, Mesdames Sylvie GEFFRÉ et Sylvie VIVIER,

2. ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le syndicat départemental des eaux de Charente-Maritime, assurant la compétence Eaux pour le compte de la CdC Aunis Atlantique sur son territoire par délégation a rédigé son rapport. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service rendu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

3. ADMINISTRATION GENERALE – CYCLAD - RAPPORT ANNUEL 2017

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets fixe les obligations en matière de communication sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Chaque année, le Président doit présenter à l'Assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport comprend un certain nombre de renseignements bien définis d'ordre technique (collecte des déchets, traitement) et financiers.

Les indicateurs techniques et financiers devant être fournis par les collectivités ont été instaurés par le décret du 11 mai 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de CYCLAD au titre de l'année 2017 et **INDIQUE** que ce rapport sera transmis aux Communes membres de la CdC Aunis Atlantique et sera mis à disposition du public

4. ADMINISTRATION GENERALE – GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE DES SYNDICATS D'ENERGIES DE NOUVELLE-AQUITAINE – MARCHE 2020-2022

La CdC Aunis Atlantique est membre du Groupement de commandes d'énergie électrique charentais-maritime coordonné par le SDEER. Celui-ci a décidé d'abandonner au 31 décembre 2019, au profit d'un groupement de commandes à la maille de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La CdC Aunis Atlantique a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle-Aquitaine dont le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Le groupement est constitué pour une durée illimitée.

Pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres et le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement. Ce groupement présente un intérêt pour Communauté de Communes Aunis Atlantique au regard de ses besoins propres,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'ADHERER au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- D'AUTORISER le coordonnateur et le SDEEG, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'APPROUVER la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- DE S'ENGAGER à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont Communauté de Communes Aunis Atlantique est partie prenante
- DE S'ENGAGER à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes Aunis Atlantique est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

Arrivée de Monsieur BOUHIER

<p>5. STATUTS – MODIFICATION STATUTAIRE : COMPETENCE FACULTATIVE « TRANSPORT » MODIFICATION INTERET COMMUNAUTAIRE : COMPETENCE OPTIONNELLE « 1° CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE »</p>
--

Afin de permettre la mise en œuvre de la politique de transition énergétique de la Collectivité, notamment en matière de mobilité douces mais aussi de mobilités alternatives telles que le co-voiturage, l'autostop organisé, etc..., il est rendu nécessaire de transférer une partie de la compétence des communes en matière de voirie et de prendre une partie de compétence transport.

Pour se faire, il est proposé :

1° d'enrichir l'intérêt communautaire en rajoutant à la compétence optionnelle « 1° Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » le paragraphe suivant :

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- les voies douces citées dans le plan vélo communautaire,
- les parcs de stationnement de bicyclettes électriques,
- les mobiliers urbains scellés au sol assurant la promotion et l'organisation de l'autostop et du co-voiturage
- les parcs de stationnement multimodaux accueillant plus de deux modes de transport, sur propriété de la Communauté de Communes

Seules les voies douces réalisées hors agglomération pour faire l'objet d'un financement dans le cadre du plan vélo communautaire. Il s'agira alors d'un co-financement entre, à minima, la Communauté de Communes et la Commune concernée.

2° de rajouter dans les compétences facultatives une compétence facultative «V) transports », définie comme suit :

- ETUDES DES BESOINS DE LA POPULATION EN MATIERE DE TRANSPORT ET DE DEPLACEMENT,
- REALISATION D'UN PLAN VELO INTERCOMMUNAL,
- MISE EN PLACE D'ACTIONS VISANT A FAVORISER LE COVOITURAGE ET L'AUTOSTOP ORGANISE ;
- ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE BICYCLETTES ELECTRIQUES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix POUR et 1 voix CONTRE, **A DECIDE**

- DE DEFINIR d'intérêt communautaire les dispositifs favorisant les mobilités alternatives rattaché à la compétence optionnelle « 1° Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » comme défini ci-dessus,
- D'APPROUVER le rajout d'une compétence facultative nommée « V) Transports »,

- DE PROCEDER à la modification statutaire comme défini ci-dessus,
- D'AUTORISER Le Président à signer tous les actes liés à la présente délibération.

6. GRANDS PROJETS– REQUALIFICATION BATIMENT INDUSTRIEL - ZI LA PENISSIERE MARANS – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DETR-DSIL) ET REGION

Par délibération n° CCom-14032018-08 du 14 mars 2018, la CdC Aunis Atlantique a validé le principe de requalification du bâtiment industriel situé sur la ZI de la Penissière à Marans d'une surface totale de 3 000 m² en inscrivant les crédits nécessaires en Autorisations de Programme / crédits de Paiement.

Il s'agit ici de favoriser la présence de la filière nautique sur la Zone Industrielle de la Pénissière en parfaite continuité et complémentarité avec les acteurs déjà présents et comme alternative de choix pour les entreprises, notamment rochelaises qui souhaitent s'agrandir.

La requalification consiste à repeindre totalement l'extérieur du bâtiment, déconstruire l'intérieur des parties dégradées et notamment les anciens bureaux, remettre hors d'eau le bâtiment par le remplacement partiel ou total de la toiture, réaliser les branchements électriques et eau aux normes et réaliser l'aménagement des parkings et voies de désertes attenantes.

Cet équipement rentre dans les dispositifs de financement de l'Etat à travers :

- ✓ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – au titre du **Développement économique, industriel et artisanal : requalification des friches industrielles,**
- ✓ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - **au titre du développement de l'énergie renouvelable.**

Une évaluation financière a été conduite par la consultation des entreprises sur les différents corps d'état.

Une délibération du Conseil Communautaire n° CCOM27112018-6 a validé un premier plan de financement du projet, qu'il convient désormais de réactualiser, notamment au regard des derniers chiffrages de l'architecte et des devis reçus. Par conséquent, le plan de financement prévisionnel s'établit désormais comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
PRÉPARATION EXT-ET POSE DE FILET	10 807,01 €
POSE DE FILET	29 163,55 €
PEINTURE EXTÉRIEUR EN ATTENTE	123 620,00 €
RACCORDEMENT ELECTRIQUE	1 986,60 €
ETANCHÉITÉ (TOITURE AMIANTÉ)	245 000,00 €
DESENFUMAGE	48 079,75 €
PANNEAU PHOTOVOLTAIQUES	- €
VRD	47 605,00 €
PAYSAGISTE	13 722,20 €
Coût HT	519 984,11 €

155 995,23 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DSIL		519 984,11 €		0,00%
DETR	155 995,00 €	519 984,11 €	155 995,23 €	30,00%
REGION		519 984,11 €		0,00%
Sous-total			155 995,23 €	
Autofinancement	363 988,88 €	519 984,11 €	363 988,88 €	70,00%
Coût HT			519 984,11 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'ANNULER la précédente délibération référencée CCOM27112018-6
- DE VALIDER l'opération de requalification du bâtiment industriel situé sur la Zone Industrielle de la Penissière à Marans pour un montant total Hors Taxe de 519 984,11 euros,
- DE VALIDER le plan de financement, ci-dessus exposé,
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires tels que définis dans le plan de financement,
- D'AUTORISER le Président à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

7. GRANDS PROJETS – CREATION ESPACE TIERS-LIEU MARANS– PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DETR/DSIL) ET REGION NOUVELLE AQUITAINE

Par délibération n° CCom-14032018-08 du 14 mars 2018, la CdC Aunis Atlantique a validé le principe de la création d'un tiers-lieu à Marans d'une surface totale de 600 m² en inscrivant les crédits nécessaires en Autorisations de Programme / crédits de Paiement.

La création de ce tiers lieu situé sur le port de Marans consiste à concentrer demain tous les acteurs du numérique en seul et même lieu permettant de créer une synergie entre les différents acteurs. On pourra retrouver sur un même lieu des créateurs de sites internet et applications smartphone, des graphistes, des designers web, des créateurs liés à l'impression 3D et à tous les créateurs de start-up souhaitant investir ce lieu. Un animateur du lieu devra être recruté.

Les travaux consisteront en la requalification du site, mise aux normes des éléments de structure par le remplacement partiel de la toiture, la création des différents lieux de vie propres à ces tiers lieux, à l'investissement mobilier et informatique notamment.

Une évaluation financière a été conduite par la consultation des entreprises sur les différents corps d'état.

Cet équipement rentre totalement dans les dispositifs de financement de l'Etat tels que :

- ✓ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - **au titre du développement du numérique**,
- ✓ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – au titre des **Pépinières d'entreprises**

Une évaluation financière a été conduite par la consultation des entreprises sur les différents corps d'état.

Une délibération du Conseil Communautaire n° CCOM27112018-7 a validé un premier plan de financement du projet, qu'il convient désormais de réactualiser, notamment au regard des derniers chiffres de l'architecte et des devis reçus. Par conséquent, le plan de financement prévisionnel s'établit désormais comme suit :

Collectivité	CDC AUNIS ATLANTIQUE
Opération	Tiers lieu / coworking - Marans (17230)

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
ACQUISITION	160 000,00 €
MAITRE D'ŒUVRE	10 600,00 €
LOT N° 1 - DÉSAMIANTAGE	39 300,00 €
LOT N° 2 - GROS ŒUVRE	64 700,00 €
LOT N° 3 - MENUISERIES INTERIEURES	33 100,00 €
LOT N° 4 - COUVERTURE SECHE ET ÉTANCHÉITÉ, ZINGUERIE	42 800,00 €
LOT N° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE	42 200,00 €
LOT N° 6 - PLÂTRERIE, ISOLATION	55 900,00 €
LOT N° 7 - FAUX PLAFOND	21 000,00 €
LOT N° 8 - CARRELAGE FAÏENCE	17 300,00 €
LOT N° 9 - REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	18 900,00 €
LOT N° 10 - PEINTURE	27 900,00 €
LOT N° 11 - PLOMBERIE, SANITAIRE, VENTILATION, CHAUFFAGE	140 000,00 €
LOT N° 12 - ÉLECTRICITÉ	
MOBILIER	87 784,39 €
INFORMATIQUE	34 657,54 €
COMMUNICATION	11 445,00 €
Coût HT	807 586,93 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DSIL	194 276,08 €	647 586,93 €	194 276,08 €	30,00%
DETR	194 276,08 €	647 586,93 €	194 276,08 €	30,00%
REGION	70 000,00 €	647 586,93 €	70 000,00 €	10,81%
Sous-total			458 552,16 €	
Autofinancement	349 034,77 €	807 586,93 €	349 034,77 €	
Coût HT			807 586,93 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'ANNULER la précédente délibération référencée CCOM27112018-7
- DE VALIDER l'opération de création d'un tiers lieu à Marans pour un montant total Hors Taxe de 807 586,93 €,

- DE VALIDER le plan de financement, ci-dessus exposé,
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires tels que définis dans le plan de financement,
- D'AUTORISER le Président à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

8. GRANDS PROJETS – CREATION D'UN POLE SOCIAL SAINT JEAN DE LIVERSAY – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (CONTRAT DE RURALITE-DETR-DSIL) ET REGION NOUVELLE AQUITAINE

Par délibération n° CCom-14032018-08 du 14 mars 2018, la CdC Aunis Atlantique a validé le principe de la création d'un Pôle social à Saint Jean de Liversay au sein de l'ancienne Laiterie d'une surface totale de 1 200 m² en inscrivant les crédits nécessaires en Autorisations de Programme / crédits de Paiement.

La création de ce Pôle Social consiste à concentrer demain tous les acteurs sociaux en un seul et même lieu permettant de créer une synergie entre les différents acteurs. On pourra retrouver sur un même lieu une recyclerie (la « Chinetterie » et « OK Frip » portée par le Centre Social de Courçon), une nouvelle épicerie solidaire créée par le CIAS Aunis Atlantique, les antennes des restos du Cœur, les banques alimentaires du territoire, les services administratifs du CIAS et du centre Social de Courçon...

Les travaux consisteront en la requalification du site, mise aux normes des éléments de structure, la création des différents lieux de vie propres à ces tiers lieux, un accueil et des salles de réunion mutualisées et de l'investissement mobilier et de manutention notamment.

Cet équipement rentre totalement dans les dispositifs de financement de l'Etat tels que :

- ✓ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – contrat de ruralité **au titre de la cohésion sociale**,
- ✓ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – au titre **du développement, maintien et mutualisation des services publics**

Une évaluation financière a été conduite par la consultation des entreprises sur les différents corps d'état.

Une délibération du Conseil Communautaire n° CCOM27112018-9 a validé un premier plan de financement du projet, qu'il convient désormais de réactualiser, notamment au regard des derniers chiffrages de l'architecte et des devis reçus. Par conséquent, le plan de financement prévisionnel s'établit désormais comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Acquisition bâtiment et frais de notaire	123 050,00 €
Maîtrise d'œuvre (frais généraux)	6 860,00 €
Démolition / Gros œuvre	187 000,00 €
Clos et Couvert	104 000,00 €
Second œuvre	178 000,00 €
Lots techniques	170 000,00 €
Panneaux photovoltaïques	70 000,00 €
Terrassements - VRD	30 000,00 €
Matériel, équipement, mobilier	75 000,00 €
Coût HT	943 910,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	246 258,00 €	820 860,00 €	246 258,00 €	30,00 %
DSIL		70 000,00 €	56 000,00 €	80,00 %
Réserve parlementaire				
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental	82 800 €	943 910,00 €	82 800,00 €	8,77 %
Conseil régional	144 600 €	943 910,00 €	144 600,00 €	15,32 %
Sous-total			529 658,00 €	
Autofinancement(1)		943 910,00 €	264 252,00 €	28,00%
Autres (à préciser) CAF 17	150 000 €	943 910,00 €	150 000,00 €	15,89 %
Coût HT			943 910,00 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'ANNULER la précédente délibération référencée CCOM27112018-9
- DE VALIDER l'opération de création d'un Pôle social à Saint-Jean de Liversay pour un montant total Hors Taxe de 943 910 €,

- DE VALIDER le plan de financement, ci-dessus exposé,
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires tels que définis dans le plan de financement,
- D'AUTORISER le Président à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

Départ Monsieur NEAU (pouvoir PETIT)

9. FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales a désigné, sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur LUC, pour assurer la présidence lors de l'examen de cette question.

Monsieur le Président a présenté aux membres du Conseil de Communauté le Compte Administratif 2018 du Budget Principal. L'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le **compte administratif** du budget principal. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Ce document retrace les dépenses et les recettes réalisées par la CdC Aunis Atlantique en 2018.

Le budget voté en 2018 en investissement s'établissait à **5 368 862,94€**.

Compte tenu des dépenses réalisées (1 932 602,62€) et des recettes émises (571 597,65€) cette section enregistre un déficit de l'exercice de **1 361 004,97€**.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2017 (698 985,00€), **le déficit de clôture s'établit à 662 019,97€**.

Compte tenu des restes à réaliser

Dépenses 93 045,98 €

Recettes : 700 000 ,00 €

Un besoin de financement de **55 035,95**

Le budget voté en 2018 en fonctionnement s'établissait à **12 734 001,87€**.

Compte tenu des dépenses réalisées (7 516 267,51€) et des recettes émises (7 995 480,12€), cette section enregistre un excédent de l'exercice de **479 212,61€**.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2017 (4 627 621,87€), **l'excédent de clôture s'établit à 5 106 834,48€**.

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur LUC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur SERVANT, Président, après s'être fait présenter les résultats du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018,

1° Lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif 2018,

2° A constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° A reconnu la sincérité des restes à réaliser ;

4° A arrêté les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Monsieur le Président est sorti pour le vote.

Votants : 29 POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10. FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté le Compte Administratif 2018 du Budget Principal, a rappelé qu'en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats dudit compte.

Le Conseil Communautaire,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de la CdC Aunis Atlantique qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de **5 106 834,98 €** :

 Résultat de l'exercice : + 479 212 ,61 €

 Résultat antérieur reporté : + 4 627 621,87 €

- constatant que la section d'Investissement du compte administratif du Budget Principal fait apparaître :

 un solde d'exécution global de : + -662 019,97 €

un solde de restes à réaliser total de : 606 984,72 €
Nécessitant un besoin de financement s'élevant à : 55 035,95 €

A DECIDE

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) : 55 036,00 €
> Report en section de fonctionnement (002) : 5 051 798,48 €
> Report en section d'investissement (001) dépenses : 662 019,97 €

DE PROCEDER à la reprise des résultats dans lors du vote du budget primitif 2019

Votants : 30 POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. FINANCES – BUDGETS ANNEXES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil Communautaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales a désigné, sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur LUC, pour assurer la **présidence** lors de l'examen de cette question.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les Comptes Administratifs 2018 des Budgets Annexes.

Environnement Déchets (M4)

Dépenses de fonctionnement : 2 490 774,24 €
Recettes de fonctionnement : 2 600 366,48 €
Résultat reporté : 28 183,53 €
Solde d'exécution : 137 808,68 €

Dépenses d'investissement y compris stocks : 0 €
Recettes d'investissement y compris stocks : 0 €
Solde : 0 €

Maisons de l'enfance

Dépenses de fonctionnement : 1 468 666,14 €
Recettes de fonctionnement : 1 483 682,87 €
Résultat reporté : 0 €
Résultat de clôture : 15 016,73€

Dépenses d'investissement y compris stocks : 23 995,20 €
Recettes d'investissement y compris stocks : 9 069,37 €
Déficit/excédent reporté : 0 €
Déficit : 14 925,83 €

Restes à réaliser Investissement Dépenses : 0,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes : 0,00 €

Pôle Nature

Dépenses de fonctionnement : 228 106,89 €
Recettes de fonctionnement : 228 186,37 €
Résultat reporté : 0 €
Résultat de clôture : 79,48 €

Dépenses d'investissement y compris stocks : 0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks : 0,00 €
Déficit/excédent reporté : -33 883,85 €
Déficit/excédent : -33 883,85 €

Restes à réaliser Investissement Dépenses : 0,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes : 0,00 €

Prodélec

Dépenses de fonctionnement : 25 944,66 €
Résultat reporté (déficit) : 5 184,66 €
Recettes de fonctionnement : 31 129,12 €
Déficit/excédent : 0,00 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Solde d'exécution :	0,00 €

Zone d'activités Beauvallons

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Résultat reporté :	130 075,17 €
Solde :	130 075,17 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Résultat reporté :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Zone d'activités Beauvallons 2

Dépenses de fonctionnement :	32 112,10 €
Recettes de fonctionnement :	32 112,10 €
Résultat reporté :	- 2 973,01 €
Résultat de clôture	- 2 973,01 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	27 952,10 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	4 160,00 €
Déficit/excédent reporté :	-89 318,51 €
Déficit/excédent :	- 113 110,61 €

Ateliers Relais Immobilier d'Entreprise

Dépenses de fonctionnement :	388 895,44 €
Recettes de fonctionnement :	299 459,09 €
Déficit/excédent reporté :	- 388 895,44 €
Déficit/excédent :	- 669 623,71 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	712 168,11 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	1 060 352,07 €
Résultat reporté :	337 671,37 €
Résultat de clôture	10 512,59 €

Restes à réaliser Investissement Dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes :	0,00 €

Zone d'activités de Saint François

Dépenses de fonctionnement :	22 688,55 €
Recettes de fonctionnement :	7 562,96 €
Résultat reporté :	173 375,10 €
Résultat de clôture :	158 249,51 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	29 277,85 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	7 562,96 €
Déficit/excédent reporté :	- 702 732,21 €
Déficit/excédent :	- 724 447,10 €

Zone d'activités du Cerisier (Villedoux)

Dépenses de fonctionnement :	50 400,00 €
Recettes de fonctionnement :	50 400,00 €
Résultat reporté :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	50 400,00 €
Déficit/excédent reporté :	- 209 150,58 €

Déficit/excédent : - 158 750,58 €

Zone commerciale Ferrières- Saint Sauveur

Dépenses de fonctionnement : 183 713,04 €
Recettes de fonctionnement : 176 949,78 €
Déficit/excédent reporté : - 82 757,28 €
Déficit/excédent : - 89 520,54 €

Dépenses d'investissement y compris stocks : 153 077,78 €
Recettes d'investissement y compris stocks : 23 872,00 €
Résultat de clôture : -129 205,78 €

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur LUC, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 des différents budgets annexes dressés par Monsieur SERVANT, Président, après s'être fait présenter les résultats de chacun des budgets primitifs concernés et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice 2018,

1° Lui a donné acte de la présentation faite des dits comptes administratifs 2018, tels qu'exposés ci-avant,

2° A constaté pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° A reconnu la sincérité des restes à réaliser ;

4° A arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président est sorti pour le vote

Votants : 29 POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. FINANCES – BUDGETS ANNEXES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté les Comptes Administratifs 2018 des Budgets Annexes, a proposé aux membres du Conseil de Communauté, comme pour le compte administratif du budget principal, de procéder à l'affectation des résultats des budgets annexes de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, pour faire suite au vote des comptes administratifs 2018 des budgets annexes, s'est prononcé sur l'affectation de leurs résultats (exercice 2018).

Sont concernés les budgets suivants :

Les résultats seront repris dans les projets des différents budgets annexes concernés 2019

Vu le Budget Annexe Environnement/déchets.

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (ors reste à réaliser) d'un montant de 137 806,68 €.

A DECIDE

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Report en section de fonctionnement (002) : 137 806,68 €

Vu le Budget Annexe Maison de l'Enfance

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 90,90 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : - 14 925,83 €
un solde de restes à réaliser de : 0,00 €
Nécessitant un besoin de financement s'élevant à : -14 925,83 €

A DECIDE

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) : 90,90 €

> Report en section de fonctionnement (002) : 0,00 €

Vu le Budget Annexe Pôle Nature

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 79,48 €.
- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	- 33 883,85 €
un solde de restes à réaliser de :	0,00 €
Nécessitant un besoin de financement s'élevant à :	33 883,85 €

A DECIDE

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) :	79,48 €
> Report en section de fonctionnement (002) :	0,00 €

Vu le Budget Annexe des Ateliers Relais Immobilier d'entreprises

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 669 623,71 €.
- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	10 512,59 €
un solde de restes à réaliser total de :	0,00 €

 Ne nécessitant pas de besoin de financement.

A DECIDE

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) :	0,00 €
> Report en section de fonctionnement (002) déficit :	669 623,71 €

Vu le Budget Annexe Prodélec,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 669 623,71 €.
- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	10 512,59 €
un solde de restes à réaliser total de :	0,00 €

 Ne nécessitant pas de besoin de financement.

Vu le Budget Annexe ZA Beauvallons,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 130 075,17 €.
- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Report en section de fonctionnement (002) de l'excédent :130 075,17 € sur le budget annexe issu de la fusion des 2 budgets (Beauvallons et Beauvallons II)	
--	--

Vu le Budget Annexe St François,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 158 249,51 €.
- > Report en section de fonctionnement (002) : 158 249,51€

Vu le Budget Annexe ZA Villedoux,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement d'un montant de 0 €.
- > Report en section de fonctionnement (002) 0 €

Vu le Budget Annexe ZC Ferrières – Saint Sauveur,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 89 520,54 €.
- > Report en section de fonctionnement (002) 89 520,54 €

Vu le Budget Annexe ZA Beauvallons II.

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2018 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 116 083,62 €.
- > Report en section de fonctionnement (002) du déficit :89 520,54 € sur le budget annexe issu de la fusion des 2 budgets (Beauvallons et Beauvallons II)

Votants : 30 POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – COMPTES DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **A DECIDE DE DECLARER** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

14. FINANCES – VOTE DE LA FISCALITE 2019

Le projet de Budget 2019 a été élaboré sans augmentation du taux des quatre taxes : taxe d'habitation (TH), taxe foncière bâti (TFB), taxe foncière non bâti (TFNB), cotisation foncière des Entreprises (CFE). Il est donc proposé de reconduire les taux antérieurs de 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité **A DECIDE**

→ DE VOTER pour l'année 2019 les taux suivants :

TH :.....	9,11 %
TFFB :.....	1,27 %
TFNB :.....	6,40 %
CFE :.....	22,50 %

→ D'AUTORISER le Président à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

15. FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE PLUS DE DIX MILLE EUROS

Dans le cadre du vote du Budget Principal 2019, les différentes demandes de subventions examinées par les commissions concernées étaient:

SOCIAL

STRUCTURE/ACTIONS	Propositions	dont 6574
ESPACE MOSAIQUE COURCON		
Tronc commun	36 877,00 €	
Point emploi	18 000,00 €	
Famille Développement local	14 500,00 €	
Action mobilité - Aide au poste chauffeur	3 000,00 €	
Loyer Chinetterie	22 000,00 €	
Adulte lien social	7 000,00 €	
Loyer Courçon	7 500,00 €	
TOTAL ESPACE MOSAIQUE	108 877,00 €	108 877,00 €
CENTRE SOCIAL LES PICTONS		
Tronc commun	36 997,00 €	
Espace ressources multimédia	15 000,00 €	
Permanences	5 090,00 €	
Loisirs /culture	1 500,00 €	
réseau violences	4 600,00 €	
Prévention jeunesse	9 750,00 €	
Action santé	1 500,00 €	
Jeunesse /proximité/itinérance	35 000,00 €	
TOTAL LES PICTONS	109 437,00 €	109 437,00 €
ACTION SOCIALE AIDE AUX PERSONNES		
Mission Locale	28 363,00 €	28 363,00 €
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS	28 363,00 €	28 363,00 €

VIE SOCIALE INSERTION DES JEUNES		
Briquetterie aide à l'emploi des - 25 ans	22 515,00 €	22 515,00 €
SOUS TOTAL INSERTION JEUNESSE	22 515,00 €	22 515,00 €
TOTAL social	269 192,00 €	269 192,00 €

SOUTIEN A LA PARENTALITE

STRUCTURE/ACTIONS	Propositions	dont 6574
LAEP "Pomme de reinette" Espace Mosaïque	5 412,00 €	5 412,00 €
Coordination reseau au fil de la famille (Espace Mosaïque)	4 000,00 €	4 000,00 €
LAEP "La petite tribu" Les Pictons	12 915,00 €	12 915,00 €
Soirée débat parents Les Pictons	1 500,00 €	1 500,00 €
P'tits bonheurs en famille Les Pictons	500,00 €	500,00 €
CLES des champs- fonctionnement	44 650,00 €	44 650,00 €
CLES des champs- achat de jeux	1 500,00 €	1 000,00 €
CLES des champs- itinérance	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL soutien à la parentalité	72 477,00 €	71 977,00 €

SOUTIEN ACM-AJ

STRUCTURE/ACTIONS	Propositions	dont 6574
Courçon	58 725,00 €	58 725,00 €
ACM Espaces Mosaïque	2 177,00 €	2 177,00 €
Marans Municipal	13 715,00 €	
Marans les pictons	18 720,00 €	18 720,00 €
St Sauveur d'Aunis	29 616,00 €	29 616,00 €
Sous total Module 2 du CEJ	122 953,00 €	109 238,00 €
Accueil jeunesse Les Pictons	13 000,00 €	13 000,00 €
Accueil jeunesse Espace Mosaïque	11 000,00 €	11 000,00 €
SOUS TOTAL Soutien ACM- AJ	24 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL soutien ACM-AJ	146 953,00 €	133 238,00 €

CULTURE

STRUCTURE/ACTIONS	Propositions	dont 6574
Ecole de musique Accord Parfait	24 973,00 €	24 973,00 €
Ecole de musique Point d'Orgue	41 147,00 €	41 147,00 €
Espace Mosaïque - action culture	800,00 €	800,00 €
TOTAL culture	66 920,00 €	66 920,00 €

SPORT

STRUCTURE/ACTIONS	Propositions	dont 6574
FC2C	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL Sport	12 000,00 €	12 000,00 €

DIVERS

STRUCTURE/ACTIONS	Propositions	dont 6574
Club d'entreprises - UC2A	11 800,00 €	11 800,00 €
TOTAL Divers	11 800,00 €	11 800,00 €
TOTAL	579 342,00 €	565 127,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE D'ADOPTER** les différentes subventions 2019 aux associations en matière sportive, culturelle, sociale, petite enfance, enfance, d'un montant supérieur à 10 000 euros.

16. FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION SUPERIEURES A VINGT-TROIX MILLE EUROS – CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE MOYENS

Dans le cadre du vote du Budget Principal 2019, les différentes demandes de subventions supérieures à 23 mille euros, examinées par les commissions concernées étaient:

Structures	Propositions
Espace Mosaïque	132 266,00 €
Les Pictons	156 072,00 €
Ecole de musique Accord Parfait	24 973,00 €
Ecole de musique Point d'Orgue	41 147,00 €
Mission Locale	28 363,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE D'ADOPTER** les différentes demandes de subventions examinées par les commissions concernées et **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations ci-dessus.

17. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Président, en coordination avec monsieur LUC, conseiller en charge des finances, a présenté au Conseil le projet de budget principal pour 2019. Ce budget principal, tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	13 454 943,48 Euros.
Section d'investissement :	8 670 285,95 Euros.
Soit un total de :	22 125 229,43 Euros.

Ce budget est voté par nature. Il a rappelé aussi que le Conseil vote le budget au niveau des chapitres budgétaires. De même sont intégrés dans le document budgétaire les attributions de subventions individualisées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 2 abstentions et 28 voix Pour, **A DECIDE**

- d'adopter le budget principal 2019 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	13 454 943,48 Euros.
Section d'investissement :	8 670 285,95 Euros.

18. FINANCES – REGROUPEMENT DES BUDGETS ANNEXES – BEAUVALLONS ET BEAUVALLONS II

Afin de simplifier le suivi financier des opérations de même nature, il a été proposé de fusionner l'ensemble des deux budgets annexes portant sur la zone d'activités de Beaux Vallons, ZA Beauvallons et ZA Beauvallons II, pour donner ZA Beauvallons.

D'autre part, après incorporation il a été procédé à la fermeture du budget annexe ZA Beauvallons II.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **A DECIDE**

→ DE VALIDER la fusion des budgets annexes Zone d'Activités de Beaux Vallons et Zone d'Activités de Beauvallons II en un seul budget annexe dont l'intitulé est « Zone d'Activités de Beauvallons »

19. FINANCES – BUDGETS ANNEXES – VOTE DU BUDGET 2019

Monsieur LUC, Rapporteur du budget a présenté au Conseil les projets de Budgets annexes 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **A DECIDE**

- d'adopter le budget annexe **Environnement Déchets** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	2 738 018,68 €
✓ Section d'investissement :	0,00 €

- d'adopter le budget annexe **Maisons de l'Enfance** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	1 657 500,00 €
✓ Section d'investissement :	24 116,73 €

- d'adopter le budget annexe **Pôle Nature** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	285 014,37 €
✓ Section d'investissement :	33 883,85 €

- d'adopter le budget annexe **Prodélec** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	42 000,00 €
✓ Section d'investissement :	0,00 €

- d'adopter le budget annexe **Ateliers Relais - Immobilier d'entreprises** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	1 168 452,89 €
✓ Section d'investissement :	1 288 012,59 €

- d'adopter le budget annexe **Zone de Beauvallon** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	1 853 110,61 €
✓ Section d'investissement :	983 110,61 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Saint François** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	1 079 367,10 €
✓ Section d'investissement :	914 487,10 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités des **Cerisiers** (Aménagement Villedoux) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	171 950,58 €
✓ Section d'investissement :	165 350,58 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Ferrières - Saint Sauveur** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 2 588 246,86 €
- ✓ Section d'investissement : 2 453 726,32 €

- d'adopter le budget annexe **GEMAPI** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 513 750,00 €
- ✓ Section d'investissement : 250 700,00 €

- d'autoriser son Président à demander les subventions nécessaires à l'équilibre des opérations inscrites aux différents budgets annexes, auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental ainsi qu'au titre des fonds structurels, des fonds Etat.

20. FINANCES – MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – CREDIT DE PAIEMENT

Des ajustements de crédits en section d'investissement dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2019 ont été rendus nécessaires, ce qui modifie les Autorisations de Programme de plusieurs opérations et les crédits de paiement associés.

Les nouveaux engagements des AP/CP sont résumés dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé de l'opération	Montant du Projet	DEPENSES				CP 2019	CP 2020	CP 2021
			CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021			
ECONOMIE / TOURISME									
201801	ESPACE DE CO-WORKING MARANS	1 027 120 €	166 400 €	810 720 €	50 000 €	- €	451 640 €	- €	- €
201803	LA BRIQUETERIE	800 000 €	11 290 €	30 000 €	758 710 €	- €	- €	200 000 €	- €
201709	VALORISATION DE LA SEVRE FLUVESTRE	604 323 €	33 323 €	535 000 €	36 000 €	- €	460 000 €	- €	- €
201902	BOUCLES VELOS	35 000 €	- €	35 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
201722	SITES TOURISTIQUES	90 802,22 €	5 302 €	70 500 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €	- €	- €
PETITE ENFANCE									
201727	BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC	217 271,01 €	43 901 €	133 370 €	20 000 €	20 000 €	- €	- €	- €
SERVICES									
201804	POLE DE SERVICE	5 973 534 €	32 134 €	381 000 €	1 709 000 €	3 851 400 €	50 000 €	625 000 €	2 010 000 €
SOCIAL									
201805	POLE SOCIAL	1 131 140 €	1 890 €	955 250 €	174 000 €	- €	535 058 €	144 600 €	- €
201814	LOGEMENT SOCIAL	150 000 €	- €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
201806	AIRE DE GRAND PASSAGE GDV	50 000 €	- €	50 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
SPORTS									
201711	GYMNASSE DE MARANS	3 639 370 €	191 570 €	2 543 600 €	904 200 €	- €	1 310 000 €	380 000 €	- €
201807	PLATEAU D'EVOLUTION COURCON	265 000 €	- €	39 000 €	226 000 €	- €	- €	110 000 €	- €
201715	MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	26 125 €	3 625 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	- €	- €	- €
201809	AUTRES BATIMENTS A USAGE SPORTIF	128 769 €	62 169 €	63 600 €	3 000 €	3 000 €	- €	- €	- €
TRANSITION ENERGETIQUE / MOBILITE									
201812	TRANSITION ENERGETIQUE	298 490 €	87 290 €	161 200 €	50 000 €	50 000 €	- €	- €	- €
201903	POLES MULTIMODAUX	396 000 €	- €	18 000 €	378 000 €	- €	- €	50 000 €	- €
AMENAGEMENT									
201719	PLUI / PLU COMMUNAUX	495 337 €	152 337 €	319 000 €	24 000 €	- €	79 000 €	27 000 €	- €
DEPENSES COURANTES									
201815	NOUVEAUX SERVICES TECHNIQUES	354 223 €	309 023 €	45 200 €	- €	- €	- €	- €	- €
201704	MATERIEL NON ROULANT	51 858 €	9 158 €	26 700 €	8 000 €	8 000 €	- €	- €	- €
201705	MATERIEL ROULANT	260 379 €	40 079 €	195 300 €	- €	25 000 €	79 000 €	- €	- €
201721	MEMORIAL DE LA POCHE DE LA ROCHELLE	27 000 €	- €	7 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	- €
201710	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	133 549 €	68 549 €	35 000 €	15 000 €	15 000 €	- €	- €	- €
201811	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	163 710 €	123 710 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	- €
201714	LOGICIELS	279 202 €	77 702 €	156 500 €	45 000 €	- €	35 000 €	- €	- €
201716	ETUDES DIVERSES	20 760 €	20 760 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
201717	VOIRIE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	128 876 €	82 376 €	26 500 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	- €
201814	FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'AME	499 884 €	149 884 €	350 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
201901	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	211 015 €	- €	128 310 €	33 755 €	48 950 €	- €	- €	- €
201816	FONCIER	360 000 €	- €	360 000 €	- €	- €	160 000 €	- €	- €
FCTVA							1 106 273 €	661 728,91 €	599 970,56 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		17 818 737 €	1 672 472 €	7 653 250 €	4 482 165 €	4 063 850 €	4 280 971 €	2 198 329 €	2 609 971 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'ANNULER ET REMPLACER la délibération précédente n° N° CCom-06022019-03 du 6 février 2019,
- DE VALIDER les AP et CP comme définis dans le tableau de synthèse ci-dessus,

21. FINANCES – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNES DE FERRIERES ET DE LA GREVE SUR MIGNON

Des dossiers de demandes de fonds de concours pour l'année 2019 ont été reçus des communes :

L'appel à projets « Bâtiments du Futur » vise à minimiser l'impact des rénovations et des constructions sur l'environnement pendant l'ensemble de leur cycle de vie, via l'incitation des maîtres d'ouvrage à l'atteinte d'un haut niveau de performances énergétiques, associé à une approche bas carbone du bâtiment, le tout en stimulant l'innovation.

Les dépenses éligibles liées aux travaux de rénovation ou de construction sont les investissements relatifs à la performance énergétique et la performance bas Carbone atteintes du bâtiment, à la ou les innovations mise(s) en œuvre, ainsi qu'à l'instrumentation nécessaire au suivi des consommations d'énergie.

Une aide aux études peut également être mobilisée pour des études d'optimisation énergétique et environnementale ou des études de besoins spécifiques

Outre sa volonté de créer des locaux permettant des conditions d'accueil et de travail optimums dans le futur Pôle de services, la Communauté de Communes souhaite s'engager dans une démarche de performance énergétique et de réduction des émissions de CO2. C'est pourquoi elle vise pour ce nouvel équipement une labellisation Énergie + / Carbone - de niveau E3+ / C2-.

L'ambition de la Communauté de communes en matière de performance énergétique et d'excellence environnementale correspondant aux exigences du cahier des charges « Bâtiments du Futur » de la Région, il est proposé aux élus communautaires que la Communauté de Communes candidate à l'appel à projet « Bâtiments du Futur ».

La collectivité envisage un plan de financement comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense	Montant prévisionnel HT
AMO + AMO HQE	175 000,00 €
Etudes HQE	147 600,00 €
Maîtrise d'œuvre	485 000,00 €
Travaux	3 700 000,00 €
Mobilier et Equipements Informatiques	200 000,00 €
Autres	450 500,00 €
Coût HT	5 158 100,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DSIL	500 000,00 €	5 158 100,00 €	500 000,00 €	9,69%
DETR	640 000,00 €	5 158 100,00 €	640 000,00 €	12,41%
REGION (Etudes)	73 800,00 €	147 600,00 €	73 800,00 €	50,00%
REGION (travaux)	1 850 000,00 €	3 700 000,00 €	1 850 000,00 €	50,00%
Sous-total			3 063 800,00 €	
Autofinancement	1 744 300,00 €	5 158 100,00 €	1 744 300,00 €	33,82%
Revente Batiments	350 000,00 €	5 158 100,00 €	350 000,00 €	6,79%
Coût HT			5 158 100,00 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- DE VALIDER le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à candidater à l'appel à projet Bâtiment du futur auprès de la Région,
- D'AUTORISER le Président à réaliser tous les actes se rapportant à la présente délibération.

24. TRANSITION ENERGETIQUE – PCAET – MODALITES DE CONCERTATION

La CdC Aunis Atlantique a lancé la procédure de réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le Comité de pilotage qui s'est réuni le 19 février dernier pour démarrer la démarche a défini des modalités de concertation qui ont pour objectif la participation active des acteurs socio-économiques, des jeunes, des associations et des habitants.

Dans ce processus de concertation, la Communauté de Communes s'attachera à permettre :

- le partage du diagnostic,
- la participation de chacun à la définition de la stratégie territoriale Climat-Air-Energie,
- la compréhension et l'approbation des actions portées par le PCAET,
- la transmission d'observations et de propositions.

A cette fin, il a été proposé que les modalités soient les suivantes :

- Parution d'un ou plusieurs articles sur l'avancement de la démarche sur le site internet de la Communauté de communes ;
- Parution d'un ou plusieurs articles dans les bulletins communautaires ;
- Information dans la presse locale
- Réalisation d'un outil de restitution des éléments de diagnostic simplifié et diffusion ;
- Organisation de 2 séminaires à l'attention de l'ensemble des acteurs et partenaires ;
- Rencontres et échanges avec les jeunes du territoire ;
- Ouverture d'un registre de concertation du public ou mise en ligne d'un formulaire électronique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'ADOPTER la procédure de concertation de son PCAET selon les modalités définies ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à mettre en œuvre toute action nécessaire à sa réalisation.

25. VIE SOCIALE – LABELLISATION DU COLLECTIF SANTE MENTALE EN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

La CDC a initié dans une démarche de promotion de la santé en signant au 1^{er} juin 2018, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et la Préfecture de la Charente-Maritime, une lettre d'engagement visant à la conclusion d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Le diagnostic santé social, préalable à la conclusion du CLS, est aujourd'hui en phase de finalisation. Une contractualisation est envisagée au cours du deuxième trimestre 2019.

La démarche d'un Contrat Local de Santé repose sur la prise en compte des besoins spécifiques du territoire. Le dynamisme et le travail en réseau de nos partenaires sociaux, médico-sociaux et hospitaliers a permis depuis 2015 l'émergence d'un collectif santé mentale au sein de notre territoire. Celui-ci vise :

- à améliorer la prise en charge des personnes en situation de souffrance psychique par une approche globale et partenariale des situations,
- à former les acteurs locaux : une formation sur la prévention des risques suicidaires a ainsi été réalisée en octobre 2018,
- à sensibiliser le grand public lors d'évènements comme la Semaine de la Santé Mentale. Une soirée théâtre-forum est ainsi organisée le 29 mars 2019 à 20 heures à la salle polyvalente de Marans autour d'un spectacle intitulé « La place des écrans dans les familles ».

Ce collectif est structuré par :

- un Comité de pilotage composé de représentants du Centre Hospitalier Marius Lacroix, du Centre Socioculturel des Pictons, de l'Espace Mosaique, de la Mission Locale, de la Délégation Territoriale et de la CdC,
- des assemblées plénières construites pour répondre aux interrogations des participants : un dispositif est présenté à chaque réunion.

Les objectifs de ce groupe depuis 2015 sont de :

- poser un diagnostic partagé sur les besoins du territoire en matière de santé mentale pour les inscrire au sein du futur Contrat Local de Santé,
- permettre aux partenaires mobilisés d'Aunis Atlantique de poursuivre la dynamique de réseau et de la développer,
- poser les préalables d'un futur Conseil Local en Santé Mentale.

Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) correspond à une labellisation du collectif santé mentale dans le cadre d'un appel à projets de l'ARS et permet à la collectivité de solliciter une subvention de 5.000 € en année pleine au titre du temps de coordination.

Celle-ci pourrait être portée par le service Vie Sociale en cohérence avec le projet de Contrat Local de Santé.

La labellisation permet également de soutenir les demandes de financement de nos partenaires locaux pour valoriser et développer de nouvelles actions dans le cadre d'appels à projets émis par exemple par l'ARS ou des fondations privées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- DE VALIDER la labélisation du Collectif Santé Mentale en « Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) »
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes et documents pouvant se rapporter à la présente délibération.

26. POLE NATURE – REAMENAGEMENT BATIMENT TAUGON – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son patrimoine et de ses espaces naturels sensibles, le Département de la Charente-Maritime a créé 14 Pôles-Nature.

Situés sur différentes entités paysagères du département, ils étaient voués à la sensibilisation du grand public (touristique et local) à l'environnement dans lequel ils se situent. Rapidement, un public scolaire et de centre de loisirs s'est manifesté pour se rendre sur ces sites, encouragés par le Département via l'offre d'un transport gratuit en bus par an et par école pour se rendre sur les sites départementaux dont les Pôles-Nature.

Dernier Pôles-Nature à être créé, le Pôles-Nature du Marais poitevin (PNMP) a vu le jour en 2008 sur la commune de Taugon. Ce site, constitué d'un bâtiment, propriété du Département, et de 10 ha d'espaces naturels, propriétés de la commune de Taugon, est géré par la CdC Aunis Atlantique. L'accueil du jeune public est rapidement devenu l'activité principale du site.

Cette activité a été également encouragée par la CdC Aunis Atlantique par une politique de gratuité des animations auprès des scolaires et centres de loisirs de son territoire, sans pour autant retravailler à la définition de nouveaux objectifs ni à la mise en place d'aménagements adaptés à l'accueil du jeune public.

Avec l'ouverture en 2016 d'une antenne du Pôles Nature du Marais poitevin, l'Embarcadère des écluses de Bazoin, en accord avec le Département de Charente-Maritime, le projet de spécialiser le PNMP de Taugon en Education à l'Environnement auprès du jeune public s'est affirmé. Le grand public sera ainsi accueilli principalement à Bazoin.

Il convient aujourd'hui de réaliser des aménagements du bâtiment, tels que la réalisation de salles pédagogiques en remplacement de la scénographie à vocation grand public, la mise en place d'un vestiaire pour déposer les sacs, de sanitaires adaptés à des groupes d'enfants, ...

Le montant des travaux est estimé à 63 324,04 €

BUDGET PREVISIONNEL

Travaux de gros œuvre :

Type d'intervention	Coût
Fabrication des ouvertures (fenêtres, portes et volets)	12 000€
Peinture, cloisons et pose des fenêtres et portes	12 000€
Electricité et réseaux divers	8 000€
TOTAL	30 000€

Ameublement intérieur et matériel pédagogique :

	Ameublement	Matériel pédagogique	Coût
Vestiaire	2 056,96€	/	2 056,96€
Grande salle	6 109,47€	15 529,29€	21 638,76€
Salle labo	4 781,56€	1 502,28€	6 283,84€
Coin lecture	3 201,08€	143,40€	3 344,48€
TOTAL	16 149,07€	17 174,97€	33 324,04€

Le plan prévisionnel de financement de ces travaux est le suivant :

Département	31 600,00 €
CAF	18 900,00 €
Autofinancement CCAA	15 824,04 €
TOTAL	63 324,04 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'APPROUVER le réaménagement du bâtiment du Pôle Nature situé à Taugon,
- DE VALIDER le plan de financement défini ci-dessus,
- DE SOLLICITER les financements auprès du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes et documents pouvant se rapporter à la présente délibération.

27. POLE NATURE – BAZOIN – TARIFS BOUTIQUE

L'embarcadère de Bazoin est équipé d'un espace boutique. Cette boutique présente aux visiteurs une variété de produits : livres, décorations, jeux et jouets, produits de comptoir, carterie...

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE DE VALIDER** les prix de vente des articles de la boutique ci-dessous :

NOM ARTICLE	PRIX VENTE 2019 TTC €	NOM ARTICLE	PRIX VENTE 2019 TTC €	NOM ARTICLE	PRIX VENTE 2019 TTC €
Jeu du marais poitevin	9,90	Marionnette animaux finger	3,00	Jeu des animaux de la ferme	9,90
Jeu 7 F Charente maritime	5,00	Marionnette animaux finger	8,00€ les 3 10,00 € les 5	Jeu 7 F oiseaux de France	4,50
Jeu 7 F Marais poitevin	5,00	Insect glider	1,00	Bird glider	1,00
Jeu animaux de la forêt	9,90	Peluche chouette	12,00	Magnet âne	2,50
Porte-clefs bois	3,00	Mini peluche lapin	4,00	Bâtonnet Angélique	3,50
Porte-clefs mini peluche	3,50	Mini peluche canard	4,00	Confiture Angélique	3,50
Yoyo en bois animaux	2,50	Peluche cigogne	12,00	Eau minérale 50cl	1,20
Kit papeterie abeille	1,80	Phonescope	9,90	Cerf-volant	4,00
Kit papeterie chouette	2,25	Carte postale humour	1,00	Magnet oiseaux	3,00
Grande enveloppe	1,00	Carte vélo est	1,50	Carte postale moyenne	2,00
Carte postale animaux	1,00	Carte vélo ouest	1,50	Carte vélo nord	1,50
Carte vélo sud	1,50	Petite enveloppe	0,50	Filets papillons	6,00
Carte postale rat d'marais	1,00	Jaquette vélo 4 cartes	4,00	Carte postale maison typique	4,00
Carte postale tour la rochelle	4,00	Boîtes loupe petites mini bug	2,90	Peluche grenouille Nature buddies	4,00

TITRES ARTICLES	TOTAL TTC	TITRES ARTICLES	TOTAL TTC
Reconnaître les Arbres	3,00 €	La nature au jardin	15,00 €
Les Champignons	3,00 €	La nature en automne	15,00 €
Les Plantes Toxiques	3,00 €	La nature en hiver	15,00 €
Les traces d'animaux	3,00 €	La nature en été	15,00 €
Les coléoptères	3,00 €	J'observe les oiseaux	16,00 €
Les Papillons	3,00 €	J'observe les insectes	16,00 €
Les oiseaux des Marais	3,00 €	J'observe les mammifères	16,00 €
Les Insectes d'Europe	3,00 €	Le Marais poitevin raconté aux enfants	9,90 €
Les Plantes des Marais	3,00 €	Petite histoire du Marais poitevin	9,90 €
Reptiles et amphibiens de France	3,00 €	Mon guide nature	10,50 €
Les libellules de France	3,00 €	Libellules de Poitou-Charentes	20,00 €
Guide des oiseaux de France	5,00 €	Marais poitevin (Album de coloriage)	5,50 €
A la découverte des Insectes	5,00 €	Cherchons les petites bêtes	13,90 €
Les Papillons de France et leurs chenilles	5,00 €	Les petites bêtes	9,95 €
Araignées, Scorpions et Mille-pattes de France et d'ailleurs	5,00 €	Les orchidées de Poitou-Charentes et de Vendée	29,50 €
Les pêches en eaux douces	7,00 €	Guide des arbres et arbustes de France	19,50 €
Promenades et randonnées en Aunis Marais poitevin Charente-Maritime	7,00 €	Les plantes sauvages et leurs milieux en Poitou-Charentes	48,00 €
Oiseaux de Vendée et du Poitou	5,00 €	Guide de la nature dans le Marais poitevin	25,36 €
Le Guide nature les petites bêtes	17,00 €	Le Marais poitevin à vol d'oiseau	4,40 €
Le Guide nature au bord de l'eau	17,00 €	Le Marais Poitevin carte rando fluviale en	7,75 €

Le Guide nature au jardin	17,00 €	Le Marais Poitevin	4,95 €
Mon premier guide nature	13,00 €	Les oiseaux du littoral Charentais	15,00 €
La Chauve-souris	6,00 €	Je découvre le Marais poitevin	5,50 €
La grenouille	6,00 €	Je découvre le Martin pêcheur	5,50 €
La légende du colibri	5,40 €	L'Angélique	4,90 €
Les petites bêtes et j'apprends à les reconnaître	13,00 €	Le marais poitevin des origines à nos jours	16,00 €

28. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – CONCERTATION CODEV DANS LE CADRE DU PLUIH

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi valant PLH, une concertation, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, doit être mise en place. Pour autant le Conseil de Développement n'a pas le statut de Personne Publique Associée (PPA),

Le Conseil de Développement de l'Aunis, assurant le lien entre la société civile et la CdC Aunis Atlantique, il est nécessaire de l'associer à cette démarche de concertation. Cette concertation doit permettre :

- d'informer le public, pour partager le diagnostic et le sensibiliser aux enjeux du territoire
- de mieux prendre en considération les observations et propositions émises en cours d'élaboration du projet afin d'alimenter, enrichir et permettre une meilleure appropriation de celui-ci.

Il a été proposé au Conseil de Développement de l'Aunis de le réunir pour présentation, consultation et échange sur l'avancement des études du PLUiH. Il pourra s'il le souhaite formuler des avis qui seront portés à l'attention du COPIL PLUiH et de la Conférence des Maires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE D'APPROUVER** les modalités de concertation avec le Comité de Développement de l'Aunis

29. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE MARANS – REVISION DU REGLEMENT D'UN PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Une révision de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architecturale, Urbain et Paysager) a été prescrite sur la commune de Marans en 2005 en même temps que la prescription de la révision du PLU.

En décembre 2012, tenant compte des nouvelles réglementations relatives à la protection du patrimoine, la révision de la ZPPAUP a été clôturée par le Conseil municipal et celui-ci a prescrit la transformation de la ZPPAUP en AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Cette transformation n'ayant pas été menée à son terme, la ZPPAUP a été transformée de fait en Site patrimonial remarquable (SPR).

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, le Conseil municipal de Marans a décidé de saisir la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour que la réglementation de protection du patrimoine actuellement en vigueur dans le cadre du SPR soit mise à jour et incluse dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Etant à considérer comme une servitude, distincte du PLUiH et de son calendrier, et compte-tenu de la transformation du SPR en plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), né du décret du 29 mars 2017, le SPR - futur PVAP - ne sera pas intégré dans le PLUiH en tant que document mais sa révision sera financée par la Communauté de Communes.

Le PVAP vient en complément de la servitude d'utilité publique de classement et est destiné à préciser les modalités réglementaires s'appliquant à cette servitude.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'INTEGRER le Site patrimonial remarquable (SPR) et son évolution en plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de Marans dans la démarche de révision des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale
- DE FINANCER toute étude se rapportant au Site patrimonial remarquable (SPR) et son évolution en plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)

30. GEMAPI – PAPI – CONVENTION RELATIVE A LA MAITRISE D'OUVRAGE DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION MARINE ET LES INONDATIONS ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que la CdC a pris la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

La loi, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, introduit une dérogation pour les Départements qui assurent à cette date l'une des missions composant la compétence GEMAPI. La CdC Aunis Atlantique souhaite poursuivre le partenariat existant avec le Département de la Charente-Maritime et l'associer à la réalisation des actions de protection et gestion du littoral. Il est donc nécessaire de formaliser ce partenariat par le biais d'une convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'AUTORISER le Président à signer la convention cadre relative à la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de protection contre la submersion marine et les inondations avec le Département de la Charente-Maritime
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les prochaines mises à jour du protocole de réalisation des opérations dont la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de protection contre la submersion marine et les inondations est confiée au Département de la Charente-Maritime par la CdC Aunis Atlantique

31. ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS RECUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lors de sa séance du 8 juillet 2015, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque utilisation.

Décisions du Bureau Communautaire du 6 Mars 2019 :

*** Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a adopté la modification des effectifs suivante :

↳ **La création** de 2 emplois détaillés ci-avant, permanents à temps complet, à raison de 35/35^{ème}
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 6 mars 2019 :

Filière/Grades	Catégories	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	TC/TNC
Administrative				
Adjoint Administratif Territorial	C	8	10	TC

↳ **La suppression** de 20 emplois détaillés, ci-avant, permanent à temps complet 35/35^{ème},
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 6 mars 2019 :

Filière/Grades	Catégories	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	TC/TNC
Administrative				
Attaché Territorial	A	17	15	TC
Rédacteur Territorial	B	4	1	TC
Animation				
Animateur Territorial	C	3	2	TC
Sanitaire et Social				
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	3	0	TC
Educateur de Jeunes Enfants	B	6	0	TC
Technique				
Ingénieur Principal Territorial	A	4	2	TC
Ingénieur Territorial	A	2	1	TC
Technicien Territorial	A	4	2	TC

*** Ressources humaines – Remplacement des agents publics momentanément indisponibles – Recrutement d'agents contractuels**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes :

- ✓ temps partiel ;
- ✓ congé annuel ;
- ✓ congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;

- ✓ congé de longue durée ;
- ✓ congé de maternité ou pour adoption ;
- ✓ congé parental ;
- ✓ congé de présence parentale ;
- ✓ congé de solidarité familiale ;
- ✓ accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ✓ ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

*** GEMAPI – Convention 2019 – FDGDON 17**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a validé et autorisé le Président à signer la convention d'adhésion. L'adhésion s'élève à 2 755,52 euros pour 2019.

La CdC Aunis Atlantique adhère à la FDGDON pour la seule partie d'intervention qui concerne directement ses compétences soit la GEMAPI. La FDGDON 17, avec ses Groupements Intercommunaux de Défense contre les Organismes Nuisibles(GIDON), assure la coordination de luttes collectives, pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles, présents sur notre département, notamment les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués).

*** GEMAPI – Demande de subvention Etat – Animation PAPI**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Président à accomplir les formalités administratives dans le cadre de cette demande.

Il s'agit d'une demande de subvention Etat d'un montant de 16 000 euros représentant 40 % du coût de l'agent d'animation PAPI, actuellement en poste au SHYNA, dans le cadre de la convention financière du PAPI Nord Aunis.

*** GEMAPI – PAPI Nord Aunis – Axe 4 : demande de subvention PLUiH – Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme - PPRN**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider les actions de mise à jour des documents d'urbanisme afin de prendre en compte le risque inondation et d'autoriser le Président à solliciter la participation de l'Etat selon le plan de financement présenté :

✓ **Mise à jour du SCOT La Rochelle-Aunis : 30 000 € HT**

Etat FPRNM	Syndicat SCOT
50 %	50 %
15 000 €	15 000 €

✓ **Elaboration du PLUi Aunis Atlantique : 186 000 € HT**

Etat FPRNM	CDC Aunis Atlantique
50 %	50 %
93 000 €	93 000 €

*** GEMAPI – Octroi d'une subvention – Action 5.5 PAPINA – Sécurisation RD9 et RD10**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le financement de 21 000 euros HT au profit du Département de Charente Maritime afin de réaliser une étude de définition du dispositif de sécurisation des routes RD 9 et RD 10

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'annuler la délibération du Bureau Communautaire n°BCOM23012019-08 et de valider le classement futur du bâtiment en ERP de catégorie 5 et de type M, d'autoriser le Président à demander au Maire de la Commune de rattachement le classement de l'ERP en 5M, de valider, au regard du projet de réaménagement, un effectif maximal de l'établissement de 120 personnes et d'autoriser le Président à solliciter les avis de la sous-commission départementale d'accessibilité et de la sous-commission départementale de sécurité dans le cadre du dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Catégorie 5 – Type M :

- ✓ Un espace de vente de 105 personnes maximales (315 m² - sur le 1/3 de la surface des locaux accessibles au public),
- ✓ Un espace de stockage de meubles d'équivalent 13 personnes (126 m² à raison 1 personne pour 10 m²)
- ✓ Deux espaces de stockage épicerie respectivement de 33 m² et 76 m² pour les restos du cœur/ banque alimentaire et pour l'épicerie solidaire.

Catégorie 5 – Type W :

- ✓ Un accueil ouvert sur les zones de circulations de 49 m², de 10 personnes,
- ✓ 3 bureaux partagés de 2 places chacun (dont une pour le public)
- ✓ 1 bureau du CIAS de 3 personnes (22 m² - dont une pour le public),

Catégorie 5 – Type R :

- ✓ Une cuisine pédagogique de 11 personnes (22m² - à raison d'une personne /2m²)

* **Transition Energétique – Convention avec la Chambre d'Agriculture – Convention annuelle pour l'organisation du banc d'essai moteur**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Cette convention a pour objectif de faciliter la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole de son territoire.

Suite au succès des deux premières journées proposées aux agriculteurs pour des bancs d'essai des moteurs de tracteurs, il a été proposé de reconduire l'action et d'élargir les actions partenariales avec la Chambre d'Agriculture avec :

- de nouvelles journées de banc d'essai moteur associées à un programme de formation d'éco-conduite pour ces mêmes agriculteurs ;
Coût de l'opération : 50 € / tracteur + ½ journée agent CA17 pour appui à la communication.
Prise en charge de la formation à 100 % par VIVEA.
- L'expérimentation de la réalisation d'une cartographie aérienne par drone sur deux parcelles dans le but d'une sensibilisation à la maîtrise et à la réduction des dispersions d'azote ;
Coût de l'opération : 2000 €
- L'accompagnement à la réalisation d'une étude d'émergence méthanisation ;
Coût de l'opération : 2 000 €
- La réalisation d'une journée d'information / sensibilisation à l'attention des élus sur les unités de méthanisation ;
- La promotion du partenariat dans les supports de communication de la communauté de communes.

* **Transition Energétique – Adhésion au CRER (Conseil Régional des Energies Renouvelables)**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au Conseil Régional des Energies Renouvelables et de désigner Madame DUPRAZ, représentante de la CdC auprès du Conseil d'Administration du CRER.

Le montant de l'adhésion est de 2 550 euros. L'adhésion comprend :

- ✓ La réalisation d'études d'opportunités sur les différentes énergies renouvelables (chaufferie bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque, géothermie) ;
- ✓ La participation au Club des usagers de chaufferie bois et l'accès aux outils du Club ;
- ✓ Les conseils techniques sur les énergies renouvelables ;
- ✓ L'assistance pour la réalisation de visites d'installations.

* **Transition Energétique – Adhésion au CIRENA**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au CIRENA (Citoyens en Réseau pour des Energies renouvelables en Nouvelle Aquitaine) et de désigner Madame DUPRAZ représentante de la CdC auprès du Conseil d'Administration du CIRENA.

Le montant de l'adhésion est 591,20 euros. L'adhésion au réseau permet :

- ✓ L'organisation de journées de formations adaptées aux besoins du territoire ;
- ✓ L'appui à l'émergence et à la structuration de projets citoyens ;
- ✓ La mise en réseaux des collectivités et groupes de citoyens ;
- ✓ L'animation de réunions et conférences à l'attention de la population ;
- ✓ L'accès aux services de l'association **Energie Partagée** : cycle de formation ; accès réservé aux supports techniques / méthodologiques et de communication ; accès à la liste de discussion nationale ; représentation des acteurs des énergies citoyennes au niveau national.

* **Transition Energétique – Adhésion à AMORCE**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à AMORCE (pour l'énergie) et de désigner Madame DUPRAZ, titulaire et Monsieur SERVANT, suppléant, représentants de la CDC auprès du Conseil d'Administration d'AMORCE.

Le montant de l'adhésion est 471,02 euros. L'adhésion comprend :

- ✓ Des renseignements et accompagnements en continu sur les thématiques d'action ;
- ✓ Des listes de discussions thématiques ;
- ✓ Un abonnement à la Lettre aux Adhérents bimestrielle ;

- ✓ Un abonnement à la Newsletter bimensuelle (l'actualité législative et juridique) ;
- ✓ Un accès aux réunions d'échanges, groupes de travail et clubs ;
- ✓ Une libre consultation du catalogue de publications ;
- ✓ Un tarif adhérent préférentiel pour les événements ;
- ✓ Un accès personnalisé à l'Espace Adhérent du site Internet ;
- ✓ Des interventions à la demande sur les thématiques de notre choix.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires.

Tout élu communautaire ou membre de la commission Transition Energétique et Mobilités peut être bénéficiaire direct de l'adhésion sur simple inscription.

* Transition Energétique – Mise en place de REZO POUCE

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la SCIC REZO POUCE.

REZO POUCE est une solution d'autostop organisée qui permet de rallier de courtes distances, sans rendez-vous. Le principe consiste à se rendre à un arrêt identifié REZO POUCE, à indiquer la commune de destination et à se faire prendre en voiture par des conducteurs identifiés REZO POUCE. Une application sur smartphone permet également aux demandeurs d'être signalés sur le smartphone du conducteur situé dans un rayon proche. REZO POUCE est une solution de covoiturage particulièrement adaptée aux jeunes, aux personnes sans contrainte horaire, aux personnes utilisant le smartphone.

L'adhésion à REZO POUCE comprend :

- ✓ Pour l'usager et le conducteur, après inscription, l'envoi du kit mobilité permettant à chacun de se reconnaître ;
- ✓ L'accompagnement au choix des points d'arrêt REZO POUCE sur les communes du territoire ;
- ✓ La formation de deux référents et la mise à disposition d'outils de mise en œuvre et d'évaluation ;
- ✓ Une aide à la mise en œuvre d'un plan de communication ;
- ✓ La gestion d'un site web et d'une newsletter.

Le coût de l'adhésion s'élève à 3 500 € H.T annuel, auxquels s'ajoutent pour la première année 6 500 € HT de mise en place du dispositif (formation, coordination du projet, prise en main des outils de communication...).

* Mutualisation – Lancement nouveaux groupement de commandes : CdC, Communes, SIVU, SIVOS, CCAS

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de lancer de nouveaux groupements de commandes dont les thèmes sont :

- ✓ Fourniture de vêtements de travail et acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI)
- ✓ Achat et livraison de combustibles
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage téléphonie

Ils s'adressent à la Communauté de Communes Aunis Atlantique, aux Communes du territoire, aux SIVOS, aux SIVU, aux CCAS du territoire, au CIAS ainsi qu'à la résidence autonomie de la Commune de Saint Jean de Liversay.

La CdC a été désignée comme coordonnateur de ces groupements de commandes.

Le choix des prestataires à l'issue des consultations s'effectueront par la Commission du coordonnateur du groupement de commandes, adaptée au montant estimé des besoins.

* Finances – Subventions accordées aux associations pour un montant inférieur à 10 000 euros

Le Bureau communautaire, par une voix contre, deux abstentions et douze voix pour, a décidé d'attribuer les subventions inférieures ou égales à dix mille euros comme suit :

ASSOCIATION	Demande 2019	Proposition commission
CULTURE		
AUNIS EN LIVRES - STJEAN DE LIVERSAY – UN FILM UN LIVRE	600 €	600 €
CIE BALEINE CARGO	2 815 €	1 800 €
CIE LES MOTS D'IMAGES - ST JEAN DE LIVERSAY	4 600 €	4 000 €
CIE MIDI A L'OUEST	6 000 €	4 000 €
CIE VOIX D'AUNIS ST SAUVEUR	12 000 €	8 000 €
CONCERT EUROCHESTRIES - COMMUNE SAINT SAUVEUR	800 €	500 €
CONCOURS NATIONAL BATTERIE FANFARE -EVEIL DE MARANS	1 300 €	800 €
MOUL'STOCK 2019 - COMITE DES FETES CHARRON	4 000 €	3 000 €

PEP'S	500 €	300 €
TRIBAL ELEK FESTIVAL - DIDGERID'WEST LE GUÉ	5 000 €	2 000 €
UNION MUSICALE DE MARANS	15 000 €	10 000 €
VISSI D'ARTE LA GRÈVE SUR MIGNON	2 000 €	500 €
PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE		
COLLEGE COURÇON	7 100 €	7 100 €
COLLEGE MARANS	5 260 €	5 260 €
COLLEGE DOMPIERRE SUR MER	1 300 €	1 300 €
ACM CHARRON	5 878 €	5 878 €
ACM ST JEAN – SEJOUR JEUNES	2 000 €	1 000 €
ACM ST SAUVEUR – SORTIE FAMILLE	500 €	500 €
SPORT		
A.A.P.M.A LA GRÈVE SUR MIGNON	1 300 €	300 €
ALTT MARANS COURÇON	3 000 €	1 500 €
AMICALE LAÏQUE SECTION VOILE	8 500 €	8 000 €
AMICALE RUGBY DE MARANS	10 000 €	5 000 €
A.S ANDILLY	10 000 €	2 000 €
AUNIS ATLANTIQUE PATINAGE	2 000 €	1 500 €
AVIMAR	2 500 €	2 000 €
COURÇON HANDBALL	4 004 €	3 500 €
DEFI DU MARAIS - COMITE DES FETES DE CHARRON	1 500 €	1 000 €
FC NORD 17	10 000 €	6 600 €
JUDO CHARRON	4 000 €	2 000 €
TEAM ST SAUVEUR	1 500 €	750 €
TIR À L'ARC	500 €	500 €
UN DÉFI POUR LA VIE	700 €	700 €
VIE SOCIALE		
ADIL	2 050 €	2 050 €
ADMR DE COURÇON	16 200 €	6 000 €
ADMR DE MARANS	14 090 €	6 000 €
RESTAURANTS DU CŒUR	1 500 €	1 500 €
SECOURS CATHOLIQUE – FONCTIONNEMENT	2 500 €	2 500 €
SECOURS CATHOLIQUE - INVESTISSEMENT	1 500 €	1 500 €
SOLIDARITÉ COURÇON	8 300 €	8 300 €
SOLIDARITÉ PAYS MARANDAIS	6 000 €	6 000 €
UDAF - MÉDIATION FAMILIALE	1 450 €	1 414 €
GSAE		
TRANSHUMANCE DE LA VALÉE DU CURÉ	2 000 €	2 000 €
TOTAL	191 747 €	129 152 €

* Développement économique – Soutien aux marchés

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a approuvé l'attribution de subvention de fonctionnement aux communes pour la mise en œuvre spécifique du soutien/promotion des marchés de plein vent présents sur leur commune :

- ✓ Commune de Courçon1 300 euros
- ✓ Commune du Gué d'Alleré.....2 000 euros
- ✓ Commune de Marans.....1 300 euros
- ✓ Commune de Saint Sauveur d'Aunis ...1 400 euros

* Pôle Nature – Bazoin – Retrait de certains produits vendus en boutique

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de retirer des stocks des produits à effet négatif sur la boutique et de les utiliser en goodies pour les scolaires et les centres de loisirs. L'achat de ces produits a eu un coût de 1 350,68 € HT.

Décisions du Président

⇒ 12/02/2019-DEC2019-007 : Concernant la mutualisation et le groupement de commande relatif au service de vérification périodique et de maintenance curative de leurs équipements de lutte contre les risques d'incendie et de panique, il a été décidé d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande à l'entreprise Chronofeu d'Yvrac (33370). Ce marché est conclu pour un an renouvelable 1 fois avec un seuil maximum de 30 000 euros hors taxe pour la période initiale.

⇒ 13/02/2019-DEC2019-008 : Il a été décidé de vendre la parcelle cadastrée ZS 237 d'une superficie de 1 469 m² dans la ZA Beaux Vallons à Saint Sauveur d'Aunis au prix de 23 504 euros hors taxes et hors frais. Le porteur de projet envisage la construction d'un atelier de menuiserie et des bureaux.

⇒ 13/02/2019-DEC2019-009 : Il a été décidé de vendre la parcelle cadastrée ZS 238 d'une superficie de 966 m² dans la ZA Beaux Vallons à Saint Sauveur d'Aunis au prix de 15 456 euros hors taxes et hors frais. Le porteur de projet envisage la construction d'un entrepôt d'import-export de machines, d'un lieu de formation culinaire et de bureaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, A PRIS ACTE de ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les communes avaient jusqu'à ce 5 février pour délibérer sur leur souhait de nouvelle composition du Conseil Communautaire. Monsieur le Président indique que la plupart des communes ont délibéré, l'accord local à 38 membres n'a pas eu la majorité qualifiée. La Préfecture qui a été contactée, a précisé qu'un très prochain courrier confirmera que le Conseil Communautaire sera dorénavant de 34 membres. Il sera également demandé aux communes de délibérer dans les plus brefs délais, sans date limite toutefois, pour désigner les nouveaux représentants s'il devait y avoir des changements.

Affichage le 20 Mai 2019

Le Président

Jean-Pierre SERVANT